

4.0 JUSTIFICATION DU CRRRC PROPOSÉ

Taggart Miller a entrepris une analyse (présentée dans le document d'appui n° 1 du CdR approuvé) afin d'évaluer la possibilité de fournir une installation intégrée de gestion des déchets axée sur la récupération des déchets du secteur ICI et de C et D dans la région de la capitale et de l'Est ontarien. Dans le cadre de l'analyse, on a pris en considération les conditions actuelles du marché et la façon dont ces conditions peuvent influencer l'opportunité. Dans le cadre de l'étude, on a examiné les programmes, buts et politiques provinciaux et municipaux établis et identifiés pour les installations existantes. On a également considéré les facteurs qui touchent les taux de réacheminement actuels et futurs possibles pour les déchets du secteur ICI et de C et D.

L'analyse de Taggart Miller a permis de conclure qu'il y a une possibilité de fournir de nouveaux services écologiques de gestion des déchets pour les secteurs ICI et de C et D dans l'Est ontarien. Taggart Miller a ensuite entrepris une évaluation pour quantifier et mieux comprendre la possibilité. On a déterminé un secteur de service potentiel qui consiste en la ville d'Ottawa et une région sélectionnée de l'Est ontarien. On a déterminé les installations de réacheminement et d'élimination existantes et connues pour les déchets du secteur ICI et de C et D. On a obtenu et compilé les données les plus à jour à la disposition de Taggart Miller liées à la production et au réacheminement des déchets dans le secteur de service potentiel et on a estimé la production de déchets et les matériaux du secteur ICI et de C et D qui exigent une gestion à l'aide du réacheminement et de l'élimination. On a utilisé une approche bien établie pour estimer le volume de production de déchets (pour le secteur ICI et de C et D) comme fonction directe de la population.

Selon les taux de réacheminement disponibles au moment de l'élaboration du CdR et la croissance de la population indiquée, la quantité de matériel du secteur ICI et de C et D qui exige de la gestion au cours de la période d'analyse et de planification a été estimé d'être environ 1 000 000 tonnes par année, utilisant 2010 comme l'année de base, augmentant graduellement à environ 1 500 000 tonnes en 2046. Les résultats de l'évaluation ont montré que sans augmentation de la capacité ou du taux de réacheminement et/ou de capacité supplémentaire approuvée d'élimination, il pourrait y avoir un déficit de la capacité de gestion des déchets du secteur ICI et de C et D dans le secteur de service proposé de 350 000 tonnes par année à 1 250 000 tonnes par année dans la période de planification de 30 ans utilisée pour le CRRRC.

Le site d'enfouissement à Ottawa de Waste Management a reçu une approbation EE en septembre 2013 pour la réouverture de leur site d'enfouissement afin de fournir dix ans de capacité d'élimination. Si Waste Management obtient le reste des approbations requises, cela satisferait une bonne portion du besoin d'élimination des déchets du secteur ICI et de C et D jusqu'à environ l'an 2025. Ce fait fut considéré dans le CdR. Après environ l'an 2025, ce qui est relativement court lorsqu'il s'agit de planification liée à la gestion des déchets, un déficit de gestion des déchets pour les secteurs ICI et C et D demeurerait. Plus simplement, et dans tous les cas, l'objectif principal du CRRRC proposé, contrairement au site d'enfouissement de Waste Management ou celui de BFI à Navan, est le réacheminement des déchets de l'enfouissement. Même si maintenant il y a une capacité adéquate d'élimination des déchets dans la région de la capitale jusqu'à 2025, le taux actuel de réacheminement de 12 % à 13 % pour les déchets du secteur ICI de la région de la capitale (et à l'échelle provinciale) illustre clairement le besoin d'installations nouvelles et innovatrices comme le CRRRC pour faire progresser le programme de réacheminement de la ville d'Ottawa et de la province.

Selon cette évaluation, Taggart Miller a conclu qu'il y a une opportunité évidente de services de gestion des déchets dans les secteurs ICI et C et D dans la région de la capitale et de l'Est ontarien au cours de la période de planification et qu'elle est bien en mesure de répondre à cette opportunité ou à ce besoin. Sans que le secteur privé soit chargé de diriger des investissements dans l'infrastructure de réacheminement et d'élimination des résidus du type envisagé par Taggart Miller dans le cas du CRRRC, il n'y a aucun prospect raisonnable d'atteindre les buts locaux ou provinciaux de réacheminement compte tenu de l'infrastructure actuelle de gestion des déchets dans la région de service proposée.

Tel qu'indiqué plus haut, il est estimé que seulement environ 12 à 14 % des déchets des secteurs ICI et C et D de la région de la capitale sont actuellement réacheminés de l'élimination. En 2009, la ville d'Ottawa a publié un document intitulé « Diversion 2015 : An IC&I 3R Waste Diversion Strategy for Ottawa ». La stratégie indique que c'est le but de la ville d'augmenter le réacheminement du matériel du secteur ICI et C et D à 60 % d'ici 2015 (ville d'Ottawa, 2009). À compter de 2014, aucune installation d'importance ou aucun changement évident n'a été mis en place pour réaliser une telle hausse en matière de réacheminement et d'atteindre ce but. La ville peut seulement exercer un contrôle ou une influence très limitée sur comment les déchets du secteur ICI et C et D sont gérés par le secteur privé. Le secteur privé n'a pas assez investi sur des installations dans la région d'Ottawa (voire dans la province) pour traiter des matières recyclables du secteur ICI et C et D pour atteindre les objectifs provinciaux et locaux de réacheminement. Par conséquent, la majorité des déchets du secteur ICI et C et D passent toujours à l'élimination. La majorité des participants au processus de consultation de la ville d'Ottawa sur un plan de gestion des déchets de 30 ans étaient de l'avis qu'il est important de trouver des solutions locales à la gestion des déchets. La ville a indiqué que les entreprises et les institutions locales sont encombrées dans leurs efforts de réacheminement par le manque de services de réacheminement abordables. Le CRRRC proposé soutient entièrement l'objectif de la ville d'Ottawa d'augmenter le réacheminement des déchets de l'élimination du secteur ICI et C et D.

Depuis l'élaboration du CdR pour cette EE, les buts et politiques provinciaux ont été mis à jour ce qui appuie et renforce davantage la justification du CRRRC. En particulier, en juin 2013, le ministère de l'Environnement a introduit le projet de loi 91, la *Waste Reduction Act (loi sur la réduction des déchets)* « ...une façon positive de défaire l'impasse de recyclage de l'Ontario, de hausser les taux de diversion et d'établir un système qui encourage le secteur privé à investir en plus d'activités de recyclage et d'emplois dans notre province » (ministre de l'Environnement, 2013).

Également en 2013 Statistique Canada a publié un sondage plus récent sur l'industrie de la gestion des déchets, dans lequel on indiquait que même si les déchets du secteur ICI et C et D en Ontario demeurent à environ 65 % des déchets produits dans la province, le taux de réacheminement pour ces flux de déchets demeure à environ 12 % (Statistique Canada, 2013a). Le CRRRC proposé soutient entièrement la politique provinciale, mise en application par le gouvernement libéral avec l'introduction du projet de loi 91, afin d'augmenter le réacheminement des déchets du secteur ICI et C et D de l'élimination.